

Conseil communal de Lausanne

Initiative	Postulat
Titre	Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville
Initiante	Anita Messere

Dans notre pays, 80 000 proches aidants nous permettent de faire des économies substantielles. Un crédit au niveau fédéral a été accepté récemment et unanimement pour soutenir, dans certains cas, ces précieuses personnes.

Au niveau local, le Conseil communal de Lausanne a décidé de voter 500 000.- pour les proches aidants qui sont employés par la Ville, unanimement.

Pour visiter les personnes souffrantes handicapées, les proches aidants qui viennent à Lausanne doivent payer leur place limitée selon les nouveaux horaires décidés par la Municipalité. L'aide apportée est taxée entre 1200 et 1330 et jusqu'à 2000.

Ainsi, partager un repas coûtera 5-6.- à chaque visite en plus du coup de main rendu : apporter des commissions, la lessive propre, reprendre celle qui est à faire, apporter des livres, débarrasser les poubelles différenciées, réparer un objet, donner un coup de main pour refaire un lit, trier le courrier, se charger des factures et de l'administration, ou simplement prendre le temps d'aller chercher une personne dans son logement pour la transporter, etc. Tout temps de parcage est à payer de 0800 à 2000.

Quand on sait de quelle reconnaissance - financière entre autres - la société devrait faire preuve à l'égard des personnes qui prennent le temps de s'occuper de leur proche, leur faire payer le parcage à Lausanne pour des services plusieurs fois par semaine est indécent. Par ailleurs, afin de soutenir concrètement le lien social avec les personnes qui, malgré leurs ennuis de santé, demeurent chez elles, il serait judicieux de permettre à ces personnes d'être visitées et aidées régulièrement sans le stress que génère le prix du parcage à Lausanne.

Le postulat demande d'étudier la possibilité de fournir un macaron pour les proches aidants en présentant un certificat médical (de la personne à aider) à la Ville permettant un parcage de 2 h sur le secteur du logement du bénéficiaire, ceci à coupler avec le disque bleu.

Lausanne, le 28 mai 2019

L'initiante
Anita Messere

